

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2018-060

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2018

Sommaire

Agence régionale de santé – Délégation départementale de Paris	
75-2018-02-08-009 - arrêté prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent	
pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2ème étage	,
porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20ème. (3 pages)	Page 3
DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris	
75-2018-01-15-016 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	
de "ALLIANCE MALADIES RARES" (2 pages)	Page 7
75-2018-02-08-011 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	
de "INITIATIVE FRANCE" (2 pages)	Page 10
75-2018-02-08-010 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	
de "JUMP pour l'Egalité" (2 pages)	Page 13
75-2018-02-01-007 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	
de "RESIDSERVICE" (2 pages)	Page 16
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	
75-2018-02-12-003 - Arrêté de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtris	e
d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de	
l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de	
Fleury-Merogis et la construction d'un parking. (2 pages)	Page 19
Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travai	l
et de l'emploi - Unité territoriale de Paris	
75-2018-01-19-014 - Récépissé de déclaration SAP - BINDE Isabelle (1 page)	Page 22
75-2018-01-19-019 - Récépissé de déclaration SAP - DOMMERGUES Florian (1 page)	Page 24
75-2018-01-19-021 - Récépissé de déclaration SAP - DURIEUX Jean-Jacques (1 page)	Page 26
75-2018-01-19-016 - Récépissé de déclaration SAP - FAUQUENOT Elisa (1 page)	Page 28
75-2018-01-19-017 - Récépissé de déclaration SAP - STEIN Margaux (1 page)	Page 30
75-2018-01-19-018 - Récépissé de déclaration SAP - TATYNANNY (1 page)	Page 32
75-2018-01-19-020 - Récépissé de déclaration SAP - USSIF (1 page)	Page 34
75-2018-01-19-015 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - SERVI-AGE (1 page)	Page 36
Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	
75-2018-02-12-002 - Arrêté préfectoral fixant liste des conseillers du salarié pour l'année	
2018 (22 pages)	Page 38
Préfecture de Police	
75-2018-02-09-003 - ARRETE 2018-00090 PORTANT MODIFICATION DES	
MESURES DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION DE L ARRETE 2018-00086 DU	
07/02/2018 ET AUTORISATION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS	
DESTINES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DONT LE POIDS TOTAL	
AUTORISE EN CHARGE EST SUPERIEUR A 7,5 TONNES ET VEHICULES DE	
TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES SUR LES VOIES DE LA REGION I)
IDF (4 pages)	Page 61

Agence régionale de santé – Délégation départementale de Paris

75-2018-02-08-009

arrêté prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2ème étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20ème.

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé lle-de-France

Délégation départementale de Paris

dossier_nº: 17110330

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{éme} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{éme}.

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1 et 51 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-01-18-002 du 18 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 6 février 2018, constatant l'urgence de prendre les mesures prescrites ci-dessous dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{éme} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{éme}, occupé par Madame Martine DE GOURNAY et sa fille, propriété de Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, domicilié 16 rue de la Croix à Noirmoutier en Ile (85330), Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, domiciliée 93 rue Blomet à Paris 15^{ème}, Monsieur Jean-Paul BAUDARD, domicilié 48bis avenue des Alizés à Saint Leu (97436), dont le syndicat des copropriétaires est représenté par son syndic, le cabinet ISAMBERT, 93 rue Blomet à Paris 15^{ème};

Considérant qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 6 février 2018 susvisé que l'installation électrique présente est vétuste et insuffisamment protégée contre les contacts directs et indirects, que le disjoncteur différentiel d'une sensibilité supérieure à 30mA et des prises électriques dépourvues de raccordement à la terre entraînent un risque d'électrocution pour les utilisateurs, que des fusibles à broches, dépourvus de capot de protection, ainsi que des interrupteurs munis de fusibles à puits sont installés pour éviter les court-circuits, que des fils de distribution sont situés dans les goulottes en bois et que des prises vétustes sont désolidarisées de leur support;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 - 01 44 02 09 00 www.iledefrance.ars.sante.fr

Considérant que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 6 février 2018, constitue un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser le danger ponctuel imminent constaté ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRÊTE

Article 1. - Il est fait injonction aux propriétaires, Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, domicilié 16 rue de la Croix à Noirmoutier en Ile (85330), Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, domiciliée 93 rue Blomet à Paris 15^{ème}, Monsieur Jean-Paul BAUDARD, domicilié 48bis avenue des Alizés à Saint Leu (97436) de se conformer dans un délai de **HUIT JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{ème}:

- afin de faire cesser l'insécurité des personnes, assurer la sécurité des installations électriques particulières de manière qu'elles ne puissent être la cause de troubles pour la santé des occupants. Prendre toutes dispositions pour permettre la remise en service en toute sécurité des installations, notamment par le passage du Consuel ou de tout organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique) et fournir une attestation de conformité.
- exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Article 2. - A défaut pour les personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à leurs risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de Santé Ile-de-France, Délégation départementale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Millenaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 - 01 44 02 09 00 www.iledefrance.ars.sante.fr

Article 4. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délègué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, à Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, à Monsieur Jean-Paul BAUDARD, en qualité de propriétaires.

Fait à Paris, le 08 FEV. 2018

Pour le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Denis LEONE Délégué départemental adjoint de Paris ARS IIe-de-France

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris

75-2018-01-15-016

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "ALLIANCE MALADIES RARES"



Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article L.3332-17-1 du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « ALLIANCE MALADIES RARES », en date du 15 novembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1: L'association « ALLIANCE MALADIES RARES » sise 96 rue Didot 75014 PARIS (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 432502839), est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2: Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3: Le préfet de la région lle de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris: www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 15 janvier 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE

Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris

75-2018-02-08-011

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "INITIATIVE FRANCE"



Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article L.3332-17-1 du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « INITIATIVE France », en date du 14 décembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1: L'association « INITIATIVE France » sise 55 rue des francs bourgeois 75181 PARIS Cedex 04 (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 335358230), est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **cinq ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3: Le préfet de la région lle de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 08 février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,
Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE

Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris

75-2018-02-08-010

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "JUMP pour l'Egalité"



Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article L.3332-17-1 du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « JUMP pour l'Egalité », en date du 12 décembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1: L'association « JUMP pour l'Egalité » sise 29 rue VERNET 75008 PARIS (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 818648446), est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3: Le préfet de la région lle de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris: www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 08 février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,
Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE

Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris

75-2018-02-01-007

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "RESIDSERVICE"



Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par la société « RESIDSERVICE », en date du 1^{er} décembre 2017,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1: La société « RESIDSERVICE » sise 7 impasse Questre 75011 PARIS (Code APE 5520 Z - numéro SIREN : 803603489), est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2: Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3: Le préfet de la région lle de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris: www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 1er février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,
Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE

Philippe BOURSIER

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2018-02-12-003

Arrêté de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

ARRETE

de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.

Le directeur interrégional,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ; vu en particulier les articles 88, 89 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 portant délégation de signature pour la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Considérant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.

Décide:

ARTICLE PREMIER: Membres du jury

Les membres du jury, au nombre de neuf (9) et qui ont tous voix délibérative, sont :

Collège des représentants de la MOA:

- Patrick COMTAT Chef du département des affaires immobilières Président du jury ;
- Christine HAROUAT Déléguée interrégionale à la sécurité département de la sécurité et de la détention ;
- Ange RAFFALLI Chargé de mission ouverture des nouveaux établissements.

Suppléants:

- Monsieur Laurent RIDEL Directeur interrégional des services pénitentiaire ;
- Monsieur Renaud SEYVERAS Directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires.

Direction interrégionale des services pénitentiaire de Paris – Département des affaires immobilières – arrêté de nomination des membres du jury de concours pour la désignation de l'équipe de MOE pour la construction du PREJ 91

Collège des personnalités intéressées :

- Madame Julie BOISSINEAU Responsable de l'ARPEJ;
- Madame Nadine PICQUET Directrice de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ;
- Monsieur Claude BOUTIN Maire-adjoint en charge des Travaux et l'Aménagement du territoire, vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération.

Suppléant:

- Monsieur José BROWN - Responsable adjoint de l'ARPEJ.

Collèges des personnalités qualifiées :

- Monsieur Nicolas GUILLOT Architecte;
- Monsieur Jean-Maur LYONNET Architecte;
- Monsieur Enrico d'Agostino Architecte.

ARTICLE DEUX: Autres participants au jury

Le président du jury peut, en outre, faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

ARTICLE TROIS: Rôle du jury

Le jury ainsi constitué a pour objet, conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

En phase candidature : d'examiner les candidatures et de donner un avis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la sélection des candidats qui seront admis à concourir;

En phase offre : d'examiner les projets représentés par les candidats admis à concourir, de donner un avis au pouvoir adjudicateur sur le classement des projets, de formuler ses observations sur ceux-ci et d'inviter, le cas échéant, les candidats à répondre à ses questions.

ARTICLE QUATRE: Conditions de fonctionnement du jury

Les convocations aux réunions du jury sont envoyées à ses membres, par tout moyen permettant d'attester de la date d'envoi (RAR ou courriel), au moins cinq jours calendaires avant la date prévue pour la réunion.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué; il se réunit alors valablement sans condition de quorum. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Le jury dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal. Tous les membres du jury s'engagent à garantir la confidentialité des travaux du jury.

ARTICLE CINQ : PUBLICATION

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratif de la région île de France.

Le directeur interrégional des services pénitentiaires

1/

Laurent RIDEL

Direction interrégionale des services pénitentiaire de Paris – Département des affaires immobilières – arrêté de nomination des membres du jury de concours pour la désignation de l'équipe de MOE pour la construction du PREJ 91

75-2018-01-19-014

Récépissé de déclaration SAP - BINDE Isabelle

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 830752622 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 1^{er} septembre 2017 par Madame BINDE Isabelle, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme BINDE Isabelle dont le siège social est situé 48, quai de la Marne 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 830752622 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle/CHABBERT

75-2018-01-19-019

Récépissé de déclaration SAP - DOMMERGUES Florian

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 833937436 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 19 décembre 2017 par Monsieur DOMMERGUES Florian, en qualité de microentrepreneur, pour l'organisme DOMMERGUES Florian dont le siège social est situé 11B, passage de la Visitation 75007 PARIS et enregistré sous le N° SAP 833937436 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT



75-2018-01-19-021

Récépissé de déclaration SAP - DURIEUX Jean-Jacques

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 813125184 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 décembre 2017 par Monsieur DURIEUX Jean-Jacques, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme DURIEUX Jean-Jacques dont le siège social est situé 32, allée des frères Voisin 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 813125184 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire et mandataire

Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

75-2018-01-19-016

Récépissé de déclaration SAP - FAUQUENOT Elisa

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 822665055 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 6 janvier 2018 par Mademoiselle FAUQUENOT Elisa, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme FAUQUENOT Elisa dont le siège social est situé 67, rue Chardon Lagache 75016 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822665055 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

75-2018-01-19-017

Récépissé de déclaration SAP - STEIN Margaux

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 833437585 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 19 décembre 2017 par Mademoiselle STEIN Margaux, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme STEIN Margaux dont le siège social est situé 28, rue de Lévis 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 833437585 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe



75-2018-01-19-018

Récépissé de déclaration SAP - TATYNANNY

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 821094331 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 28 décembre 2017 par Mademoiselle DUONG Thai, en qualité de présidente, pour l'organisme TATYNANNY dont le siège social est situé 64, rue de Reuilly 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 821094331 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire et mandataire

- Coordination et délivrance des services à la personne
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBER

75-2018-01-19-020

Récépissé de déclaration SAP - USSIF

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 480266014 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 20 décembre 2017 par Monsieur PARIS Vincent, en qualité de responsable, pour l'organisme USSIF (Union Soins et Services IIe de France) dont le siège social est situé 143, rue Blomet 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 480266014 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

75-2018-01-19-015

Récépissé modificatif de déclaration SAP - SERVI-AGE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Unité Départementale de Paris

Direction de l'Emploi et du Développement Economique Service S.A.P



PREFET DE PARIS

DIRECCTE de la région lle-de-France Unité Départementale de Paris

Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP 534754361

Le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail.

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 11 octobre 2017.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 18 janvier 2018, par Monsieur RICHARD Xavier en qualité de directeur.

Constate:

<u>Article 1</u> Le siège social de l'organisme SERVI-AGE, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 11 octobre 2017 est situé à l'adresse suivante : 25, rue Ponthieu 75008 PARIS depuis le 15 janvier 2016.

<u>Article 2</u> Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la Région lle de France, Préfet de Paris, et par délégation du Directeur régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-02-12-002

Arrêté préfectoral fixant liste des conseillers du salarié pour l'année 2018



PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral nº

Fixant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail

> Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L1232-4, L1232-7 et D1232-4 à D1232-12;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75 2017.07.12.006 du 12 juillet 2017 fixant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, à sa demande, un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail;

Sur la proposition du responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

ARRETE

Article 1er:

La liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, figurant en annexe au présent arrêté, annule et remplace la liste annexée à l'arrêté préfectoral n° 75.2017.07.12.006 du 12 juillet 2017.

Article 2:

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police et de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié.

Le présent arrêté peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et /ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la culture.

Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 3:

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 12 FEY. 2010

Pour le préfet de la région dille-de-France,

préfet de Paris et par délègation Le Préfet, sécrétaire général de la préfecture de la jégic //d'le-de-France préfecture de //aris

François RAVIER

Liste des pe	rsonnes habil	Liste des personnes habilitées pour le département de Paris à assister les salariés lors de l'ent licenciement ou à la rupture conventionnelle de leur contrat de travail	sister les salaries lors de l'entretien préalable à leur elle de leur contrat de travail	lable à leur
Nom, Prénom	syndicat	profession branche professionnelle		n° de téléphone
ABAÏD Zaīna	ССТ	Directrice de projet Consultante	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 24 76 57 70
ABELLO Sandrine	US Solidaires	Responsable commerciale	25/27 rue des Envierges 75020 Paris	01 44 62 12 25 06 74 35 54 66
ABDOULAYE Stéphanie	CFDT	Chargée d'études-Analyse financière	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 55 55 32 15
ABONNEAU Josseline		Journaliste	Paris 14ème	06 60 15 18 12
AHMADI Houman	UNSA	Inspecteur de sécurité	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 20 39 75 15 01 70 98 05 55
AIT-BEKKOU Farid	ССТ	Commercial	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 31 33 68 52
AKROUT-GEIDEL Henda	CGT-FO	Aide soignante	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 29 41 06 24
ALADINI Fabienne	CFE-CGC	Responsable administrative	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 89 49 86 34
ALEXIS-LETELLIER Sabine	CGT	Agent RATP Transport	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
ALOIA Maria Dolorès	CFTC	Journaliste Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 71 90 48 72 01 44 85 22 22
ALPHONSE Gilles	CFDT	Banque	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 60 20 14 71
AMARAL Teresa	CFDT	Webdesigner Sport	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 03 93 12 63
AMBROIS Francis	ССТ	Journalisme	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 89 51 01 96
ATALLAH Alain	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 70 50 14

06 89 84 96 35	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Auxiliaire de vie	CGT	BENGUESMIA Leyla
06 50 72 26 84	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Receptioniste de nuit Hôtellerie	CGT-FO	BENBETKA Abdallah
06 69 96 68 49	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Chef des ventes	CGT-FO	BEN AMMAR Nabil
06 29 81 38 80	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Commerce	CGT	BENALI Rachid
06 17 58 09 53	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Sécurité - Prévention incendie	CGT-FO	BEDAY Lotfi
06 23 77 59 88	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Responsable points de vente Hôtellerie - Restauration	CGT-FO	BAZIN Philippe
06 27 21 11 43	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assurances	CFDT	BAZALGETTE Alain
07 83 65 98 91	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Informaticien Banque	CFE-CGC	BAURIANNE Pascal
06 81 83 15 12	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Culture - Spectacle vivant	CFDT	BASTIEN Marion
06 80 45 53 03	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Parfumerie - Esthétique	сет	BASDEVANT UNG Hieng-Srieu
06 76 66 40 36	UL CGT 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris	Steward	ССТ	BARROO Laurent
06 86 56 27 07	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Commercial	CFDT	BARRAS Philippe
01 44 41 21 37	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Comptable-Education nationale	UNSA	BARBIER Nicolas
06 70 48 12 33 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Coordinateur sécurité -services	CFTC	BAJIC Patrick
06 70 27 01 67	Paris 13ème	Chef de projet informatique	USAPIE	AUVRAT Didier
01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Chargé de partenariats	CFTC	AUDOUCET Denis

06 49 11 53 33 09 65 32 98 93	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Sécurité sociale	CGT	BRILLON Gabriel
06 47 69 94 34	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable process et expertise assurance	CFE-CGC	BRANQUART Richard
06 10 18 65 92	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable évaluation et certification.Tourisme	CFE-CGC	BRANCHU Vincent
06 16 89 53 14	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultant SSII	CFE-CGC	BOUTARD Pascal
01 44 62 12 10	25/27 rue des Envierges 75020 Paris	Conseiller financier	US Solidaires	BOURDY Fabien
06 60 37 21 03 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Ingénierie et conseils	UNSA	BOUNOUA Abderrahmane
06 11 22 03 30	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Propreté	CFDT	BOUJNAH Nabil
09 65 32 98 93	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Interim	CGT	BONNET Marie Odile
06 82 58 52 29	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Formation	сст	BONFINI Giuseppina
01 49 55 55 89	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Fonctionnaire	ССТ	BOCQUET Eliane
01 42 16 98 98	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Cabinet conseil	ССТ	BLONDET Claire
06 59 37 46 32	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	Prévention - sécurité	US Solidaires	BILLE EPEE Samuel
06 60 68 43 75	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Encadrant Propreté - Nettoyage	CGT-FO	BIKRI Mouhiyieddine
06 72 73 62 39	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Commerce	CFDT	BERTRAND Daniel
06 73 95 09 29	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Vente - Esthéticienne	CGT-FO	BERSOUX Marie Hélène
07 68 54 13 46	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Chef de projet-Finance	UNSA	BEN HASSINE Safa

BUAILLON Sandra	сст	Vente	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
BUSCOZ Hervé	CFDT	Contrôleur de gestion Energie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 34 87 09 96
BUTIN Patrick	US Solidaires	Industrie	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 32 88 34 86
CALCAVECHIA Fabien	CFTC	Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 14 84 22 19 01 44 85 22 22
CALLIOT Christophe	US Solidaires	Informatique Télécommunications	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 83 53 70 61
CAMARA Matougna	CGT	Gouvernante Hôtellerie	UD CGT de Paris 85 rue Charlot - 75003 Paris	06 25 46 58 31
CAPONE Daniela	ССТ	Enseignante langue étrangère Animation	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 64 88 83 62 09 65 32 98 93
CARILLON Patrick		Numérisateur	Paris 17ème	06 64 72 07 33
CARLES Mélanie	ССТ	Rédactrice-Presse syndicale	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 49 88 68 80 09 84 52 14 92
CARPENTIER Pascal	ССТ	Gardien d'immeuble	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
CASILE Claude	ССТ	Maître d'hôtel	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 54 19
CHAMBENOIS Christiane	CFTC	Journaliste Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 10 13 20 14 01 44 85 22 22
CHAPUT Karine	CGT	Télécommunications	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 88 99 97 13
CHARRIER Florence	CFDT	Support téléphonique Edition de logiciels	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 60 05 04 60
CHAUSSIN Marc	CGT-FO	Agent d'encadrement Commerce	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 74 41 36 13
CHERFA David		Audiovisuel	Paris 19ème	06 95 39 48 16

07 78 31 19 81	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Vendeur Commerce non alimentaire	CGT-FO	DA PAZ Frédéric
06 77 77 83 16	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Conseil Services informatiques	CFE-CGC	D'ANTIN Bertrand
06 83 14 21 06	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Retraité PMU	CGT	DANCKAERT Michel
06 72 73 00 45	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultante informatique	CFE-CGC	D'AMPHOUX DE BELLEVAL Carol
06 20 87 85 23	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable d'établissement Juriste	CFE-CGC	DABADIE Jérome
06 14 30 43 68	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Commercial - juriste	CGT-FO	COUTELLIER Christophe
06 87 19 22 53	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Ingénieure d'études-Administration publique	CFDT	COUDY Marie-Hélène
01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Commercial Stationnement	CFTC	COGNARD Carole
06 51 22 37 78	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Directeur de projets SSII	CFE-CGC	CHU Marc
06 18 31 08 03 01 44 84 51 08	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtesse	ССТ	CHOUIBA Loubna
06 63 19 13 22	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Construction - Commerce - Artisanat	CFDT	CHOLET Jean Marc
06 08 73 58 95	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Ingénieur retraitée	CFE-CGC	CHEVILLON Maryse
06 83 92 16 81	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Hôtellerie - Restauration	CGT-FO	CHESTIER Christian
06 68 31 75 88	Saint Ouen (93)	Informatique - Consultant		CHERRADI Mohamed
06 61 75 87 81	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultant - SSII Informatique	CFE-CGC	CHERVEL Laurent
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Conductrice RER	CGT	CHERNAl Laura

06 10 03 06 02	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Informatique	CFDT	DELICE Daniel
06 70 09 78 81	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Chargée qualité Edition de logiciels	CFDT	DELHOMMEAU Marie Odile
06 22 59 39 64	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	CGT	DELCENSERIE Frédéric
01 44 84 51 08	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Commerce	CGT	DELATTRE Hervé
06 88 37 61 87 06 22 82 35 45	Paris 12ème	Centre d'appels	CNT	DELAROCQUE Jeanne
06 86 82 90 47	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Culture et métiers d'art	CFE-CGC	DELAPORTE Philippe
06 44 16 30 88 01 47 66 52 54	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Commerciale Télécommunications	CGT	DELAPORTE Anne
06 24 08 02 72	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Ressources humaines Banque	CFDT	DEGRENNE Geneviève
06 63 74 55 96	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assistante	CFDT	DECRONAMBOURG Katia
06 26 76 73 80	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Clerc de notaire	CFE-CGC	DECLAS Chantal
06 29 77 62 21	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Aide médico psychologique	ССТ	DEBOTTE Martial
01 46 28 11 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Steward	ССТ	DE BIASI Hervé
06 51 33 16 88	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Consultant - SSII Informatique	CFDT	DAVID François
06 61 81 79 50 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Conseiller de ventes Grands magasins	UNSA	DAS NEVES Georges
06 68 83 10 50	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Multiservices	CFDT	DA SILVA DOS SANTOS FARIA Antonio
06 20 66 10 43	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Communication - Publicité	CFDT	DARMON Pierre

06 64 94 95 01	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Consultant sénior Finance	CGT-FO	ELKESLASSY Marc
06 03 42 33 14 01 43 87 89 92	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	CGT	EL ACHKAR Samy
06 71 81 33 31 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Chef de projet Assurances	UNSA	DUVERNOIS Marie Pascale
06 60 57 74 43	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Conseiller technique	CFE-CGC	DUTOIT Bernard
06 22 66 27 56	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Informatique - SSII	CFDT	DURAND Jean Luc
01 70 98 05 55 06 72 91 89 01	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Directeur de projet Informatique	UNSA	DUMARCAY Isabelle
06 27 14 05 22	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Restauration ferroviaire	CGT-FO	DRIEF Mohammed
06 85 67 72 23	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultant	CFE-CGC	DJIKI Dieudonné
06 79 23 08 52 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Hôtellerie	UNSA	DINDOYAL Basantee
06 31 63 57 50	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires	DIENG Elhadj Djibril
06 12 43 90 18	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Restauration	CFDT	DIAKHITE Diarietou
06 65 64 66 20	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Directeur lingerie Hôtellerie	CFE-CGC	DESQUINS Erick
01 48 24 63 15	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Directrice Commerce	CFE-CGC	DERIGNY Christine
06 81 02 56 27	Paris 13ème	Chargée d'études Gestion d'actfs		DENEANU Muriel
01 43 31 98 45 01 42 26 98 98	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Retraitée comptable	ССТ	DE MEYER Catherine
06 64 61 97 69	Paris 15ème	Retraité		DELPY Daniel

EL MAHROUSS Mohamed	US Solidaires	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 10 86 32 18
EL OUEZRHARI Houcine	UNSA	Conseil et services	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 51 42 99 19 01 70 98 05 55
FASOLI Solange	CGT	Retraitée enseignement	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 42 16 98 98 06 70 17 16 88
FAUQUET Michel	CGT	Informatique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	09 65 32 98 93
FAUVEL Jacques	CFE-CGC	Consultant expert Informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 31 84 84 05
FAYE Ibrahima	CGT-FO	Commerce	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 17 85 26 61 01 45 09 64 10
FERDJAOUI Amar	CFDT	Moniteur d'atelier Association	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 89 80 59 68
FERRAG Sadia	CGT-FO	Agent d'accueil Sécurité	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 11 29 15 68
FERRE Michel	CGT-FO	Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 33 91 88 01
FERREIRA Patricia	CGT-FO	Chargée développement ventes	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 80 93 08 16
FOURNAND Priscille	CFE-CGC	Banque - Finances	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 80 15 95 68
FOURNIER LE VU Annick	CFDT	Assistante droits d'auteurs-Edition	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 82 81 28 19
FRIOUCHEN Bouchra	UNSA	Auxiliaire petite enfance	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 58 86 81 25
GALY Jean Paul	CFE-CGC	Banque	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 63 31 95 02
GARCIA Antoine	CGT	Ingénieur consultant Transports publics	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
GARRIDO Damien	CFTC	Ingénieur commercial Informatique	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 88 21 95 48 01 44 85 22 22

GEBAROWSKI Philippe	CFDT	Informatique	Dehaynin 75019 Paris	06 88 65 46 68
GENTIER Patrick	CFE-CGC	Informatique SSII	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 69 68 20 47
GEORGE Caroline	CGT	Vendeuse - commerce habillement	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 82 04 39 71 01 44 84 51 08
GHIATOU Rahma	CGT-FO	Conseiller emploi	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 08 27 82 35
GIVELET Eloïse	ССТ	Agent RATP	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 84 94 57 88
GLENAT Bertrand	CGT-FO	Ingénieur Conseil informatique	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 83 03 43 44
GOMEZ Jean Paul	ССТ	Consultant	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 13 51 28 08
GONCALVES Rosa	CGT-FO	Chef d'équipe Propreté	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 19 91 79 23
GOYER Michel	CFDT	Restauration	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 83 77 46 02
GRONNIER Martial	CGT	Sécurité - Incendie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 58 86 92 06 01 44 78 54 19
GUEDIN Marlène	CGT	Automobile	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 17 35 49 82
GUIGNOUARD Jean Marc	CGT	Juridique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 11 70 72 95
HACHEMANE Lamia	US Solidaires	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 95 06 72 68
HACHMI Lemnouar	UNSA	Chef d'équipe - Propreté	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	01 70 98 05 55 06 74 65 28 41
HAIDAR AHMAD Jamil	CGT-F0	Comptable Aide à la personne	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 15 43 70 34
HALBWACHS Bertrand	CFTC	Administrateur systèmes Hôtellerie - Restauration	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 35 47 28 74 01 44 85 22 22

06 99 63 10 75	Aulnay sous Bois (93)	Informatique	USAPIE	JAVELLE Véronique
01 46 28 11 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Transport	CGT	JACQUET Cécile
06 29 17 71 24	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Transport	ССТ	IOZZIA Damien
01 44 77 11 10 06 88 24 53 15	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Tapissier Hôtellerie - Restauration	CGT-FO	IMBEAU Thierry
06 22 25 26 75 01 44 85 22 22	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	Directeur de projet Coordination - pilotage	CFTC	HUSSEINI François
06 63 78 86 67	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultante	CFE-CGC	HOULMANN Catherine
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Educatrice jeunes enfants	TĐO	HILPERT Birgit
06 48 28 39 82	Paris 13ème	Juriste droit social Banque		HENTKE Nicolas
06 18 99 15 65	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Sécurité	CGT-FO	HELLA Djamel
06 24 19 24 73	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 París	Systèmes d'information	CFE-CGC	HAZGUI Mongi
01 44 85 22 22	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Cadre Automobile	CFTC	HAYAT Bernard
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Chef de cabine Restauration ferroviaire	CGT	HAUBERT Stéphane
06 10 52 51 85 01 43 73 50 53	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Journalisme	CGT	HASSOUN Martine
06 22 09 50 91	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Ingénieur	CGT-FO	HASSAN Olivier
01 46 28 11 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Commerciale de bord Transport ferroviaire	CGT	HASNOUN Sakina
06 21 20 04 80	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Services SSII	CGT-FO	HAMMANE Mohammed

06 06 54 85 12	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Ingénieur conseil	CGT	LANGANAY Arnaud
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtesse-Restauration ferroviaire	ССТ	LAMY Fiona
06 10 24 61 37	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Consultant informatique	CGT	LAKEHAL Lahouari
07 81 76 77 78 01 42 72 14 73	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Auditrice - Energie	ССТ	LACERNA Anne
06 88 97 18 84 01 43 87 89 92	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	CGT	KRUTOY Patricia
06 03 89 06 30	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Santé	ССТ	KOKOLO Armand
06 63 80 52 52	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Educateur spécialisé	CGT	KOKOLO André
06 18 33 79 98	UD CGT de Paris - 85 rue Charlot 75003 Paris	Retraité - Organisme financier	ССТ	KHERIAN Michel
01 46 28 11 79	UD CGT de Paris - 85 rue Charlot 75003 Paris	Steward TGV Restauration ferroviaire	CGT	KHALBOUS Anis
06 95 35 66 94	Paris 8ème	Disquaire		KEI Jean Marie
06 67 37 93 18	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Sécurité	ССТ	KARUNAIRAJAN Muthiah
06 65 55 21 21	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Agent de maitrise Nettoyage	CFDT	KALLOUA Hamid
06 45 99 75 87	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Tourisme	CFDT	JURY Marie
01 53 89 32 71	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Santé	CFE-CGC	JORNET Francisco
06 33 70 85 92	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Formation	CFDT	JOLY Nathalie
07 81 12 43 31 01 44 78 54 95	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Assurance- Mutuelle	ССТ	JEANNETTE Elisa

06 81 48 09 60	27/29 rue des Envierges 75020 Paris	Commercial Télécommunications	US Solidaires	MAHE Patrick
06 15 70 32 53	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Retraitée Mouvements et associations	CFDT	MAGNIEZ Patricia
06 11 77 99 37	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Directeur de projet Informatique	CFE-CGC	MADEGARD Marc
06 65 53 44 28	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Directeur de la communication	CFE-CGC	LONGUEPEE Florent
06 78 56 43 77	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultant Oil & Gas	CFE-CGC	LIWSZYC Jorge
06 81 00 75 52	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	Réceptionniste Hôtellerie - Restauration	US Solidaires	LEVY Laurent
06 21 10 62 63	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Frigoriste Santé	CGT-FO	LEVEQUE Cyriaque
06 27 51 54 51	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Restauration	CGT-FO	LEROUX André
09 67 37 10 54	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Agent de maitrise RATP	CGT	LE MIGNON Lysiane
07 89 56 88 79	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Ressources humaines Exploitation cinématographique	CFE-CGC	LEJEARD DJABRI Angélique
06 12 53 10 52	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Consultant informatique	CFE-CGC	LE Huu Nghia
06 45 82 57 83	yale is	Cadre-Banque	CFDT	LAYANI Géraldine
06 20 09 67 90	Syndicat Compass Group France 40 rue du Château d'eau 75010 Paris	Responsable restauration	CGT-FO	LAVALARD Thierry
06 87 96 42 55 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Cadre gestion Automobile	CFTC	LAUDET Jean Michel
06 78 21 68 66	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Journalisme	CGT	LATOUR Jean Jacques
06 51 57 20 75	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Maître d'œuvre Société financière	CFDT	LARREY Dominique

06 70 43 10 73	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Administrateur des ventes Publicité	CGT-FO	MEHDI Mohamed
07 70 53 13 79	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Technicien informatique Service SSII	CGT-FO	MEHADJEBIA Ahmed
06 23 84 23 37	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable Ressources humaines Industrie pharmaceutique	CFE-CGC	MEGHERBI Soraya
06 24 47 69 95	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	Restauration ferroviaire	US Solidaires	MBOUNGOU NGOMA
06 25 11 88 12	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Comptable Publicité	CFDT	MBOULE Jacques
06 68 04 35 42	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Opérateur Banque et finance	CFDT	MBAPANDZA Ahamada
06 20 60 14 67	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Informatique - conseils	ССТ	MATANOVIC Jean Pierre
06 14 65 25 98	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Chargée de l'évènementiel Culture	CFE-CGC	MARTON Fabienne
06 76 96 87 16	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Grande distribution	UNSA	MANSOUR Nidal
06 46 39 49 67 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Chef hôtesse	UNSA	MANCINI Linda
06 65 54 33 74 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Vendeur Commerce	CFTC	MAMOU Eric
06 11 80 04 10 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Cadre Banque	CFTC	MALIZIA Philippe
06 20 54 46 64	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Juriste	CFDT	MALHOU Aurélia
01 43 37 40 92	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Adjointe de direction-Animation	CFE-CGC	MAKSENE Fadila
01 44 82 68 00 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Commercial Stationnement	CFTC	MAICHE Stéphanie
06 59 92 17 06 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Responsable de site Sécurité	CFTC	MAHE Yannick

07 83 30 62 51	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assistante de direction Métallurgie	CFDT	NICOLAS Alice
07 82 44 18 61	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Conseil en entreprise	CFDT	NGUYEN THANH Clémentine
07 54 54 01 93 01 43 87 89 92	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	CGT	MZE Hadji
06 79 38 74 69 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Responsable communication	UNSA	MUGIERMAN Wladimir
06 33 50 85 94 09 65 32 98 93	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Infirmière	ССТ	MPENA MENGO Virginie
06 81 39 74 42	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Informatique	CGT-FO	MOURIER Martine
06 82 37 99 21	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Facteur	CGT-FO	MOUFAKKIR Djamel
06 73 22 71 93	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Informatique - Ingénieur	CGT-FO	MOREL Corinne
07 68 64 62 74	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Exploitation cinématographique	CFE-CGC	MOREIRA Yves
06 98 90 09 91	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Conseiller emploi	CFDT	MOHAND MAMAR Karima
06 33 73 22 95	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Bibliothécaire Information - Education	CGT-FO	MINANO-ZEVALLOS Jorge
06 08 98 77 78	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Presse	CFDT	MICHELETTI Régis
01 42 66 17 42	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Cadre commercial	CFE-CGC	MICHELET Bertrand
01 44 78 53 19	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Comptable	сет	MEZIERE Natacha
06 03 04 93 37	Paris 17ème	Responsable bar		MESSAK Christian
06 60 71 84 53 01 70 98 05 55	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	Transport	UNSA	MENARD Jean Michel

06 44 97 13 65	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	Assemblée Nationale	US Solidaires	PETRIARTE Patrice
06 70 01 14 22	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Comptable Immobilier	CGT-FO	PERTUISET Nicole
06 72 87 25 25 01 44 85 22 22	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Auditeur - Finances	CFTC	PERRIER Guy
01 46 28 11 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Transports	CGT	PERRETTA Joseph
01 42 72 14 73	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Transports	CGT	PEREIRA DA SILVA Lucile
07 56 93 14 18	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Informaticien - Conseil	CFDT	PASQUIER Etienne
06 25 51 65 68	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Consultant	CFDT	PANSU Gilles
01 42 36 84 23	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	Journaliste Presse	INS	PADYCH Claire
06 03 72 34 73	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assistante hôtesse Secteur tertiaire	CFDT	OURZIK Aldjia
06 24 27 05 45	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Chargé ressources humaines	CFDT	ORMILE-DAUTEL Bruno
06 82 55 95 24 01 44 85 22 22	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	Tous secteurs	CFTC	ONANA - ELOUNDOU Julien
06 60 46 93 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Secrétaire administrative	CGT	NOWBUTH Gunneswaree
06 86 55 49 05	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Consultant - SSII	CFDT	NOIZET François
06 87 27 48 77	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Conseil en édition	CFDT	NOEL Marie-Paule
06 26 75 26 09	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Ingénieur Télécommunications	CFE-CGC	NKANZA Sylvain
06 22 95 42 36 01 43 87 89 92	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	CGT	NICOLAS Stéphane

	-			
PHIV Anaïs	CFE-CGC	Cadre Santé	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 40 46 13 63
PIART David	CFTC	Prévention et sécurité	UL CFTC - 34 quai de la Loire 75019 Paris	06 67 70 35 35 01 44 85 22 22
PIERRE Claude	CFE-CGC	Consultant juridique Ressources humaines	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 75 86 21 81
PIERREVIL Chantal	CFDT	Ingénieur informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 10 44 25 49
POIROT Marie	сет	Action sociale et culturelle	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 73 16 51 16 09 65 32 98 93
POPESCU Cristian	US Solidaires	Chef d'équipe Prévention - Sécurité	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 60 98 87 30
PORTE Gérard	ССТ	Spectacle	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 98 03 37 11 01 45 82 09 93
POTARD Jacques	UNSA	Banque	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 47 74 08 06 01 70 98 05 55
POUJOL Jean Marc	CFDT	Responsable formation	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 85 93 75 28
PRADOT Pascal	CFDT	Informaticien	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 81 73 19 51
PROUVIER Michel	CFDT	Ingenierie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 44 05 04
PRUSAK Artur	Alliance ouvrière	Informaticien	Paris 10ème	06 19 82 74 74
QUELEN-YAMAGUCHI Hervé	US Solidaires	Guichetier La Poste	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 44 73 42 96
QUELLE Marcus	CFTC	Chef de bord Restauration ferroviaire	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 41 85 58 91 01 44 85 22 22
QUINTREAU Laurent	CFDT	Concepteur-rédacteur Publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 31 45 82
RAKOTOMAHANINA Didier	Alliance ouvrière	Informaticien	Rosny sous Bois (93)	06 59 23 13 02

RAYNAUD Alexandra	CFDT	Chargée de mission- Retraite/Santé/Prévoyance	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 48 91 79 33
REGENT Stéphane	CGT-FO	Moniteur - educateur Social - Médico social	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 69 58 91 03
REKIK Lahouari	US Solidaires	Agent d'exploitation Stationnement	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 31 27 84 15
REMY Gilles	CFDT	Chef de projets Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 52 20 92 38
REY Daniel	CFDT	Chargé d'études Caisse de retraite complémentaire	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 68 57 32 92
RIO Jean François	UNS	Journaliste Presse	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
RISSO Jean	CGT	Commerce	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 73 47 93 91
RODRIGUES MONTEIRO Amadeu Carlos	CNT	Gardiennage et sécurité	L'haye les Roses (94)	06 50 96 72 87
RODRIGUEZ Antoine	US Solidaires	Responsable ONG	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 46 02 13 51
ROUSSEAU Didier	UNSA	Analyste SSII	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 14 62 08 26 01 70 98 05 55
ROUSSILLON Jean Philippe	CGT-FO	Assistant d'exploitation Restauration ferroviaire	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	01 80 49 37 69 06 14 63 15 30
ROUSTIDE Francis	CFE-CGC	Ingénieur - consultant	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 03 15 22 73
ROY Stéphane	CFDT	consultant	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 56 93 56 37
SAKHRI Djamel	CGT	Sécurité et services	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 09 47 68 80
SALMON Alain	UNSA	Responsable qualité	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 10 15 80 61 01 70 98 05 55
SAMARASINGHE Pushpa Kanthi	UNSA	Gouvernante d'hôtel	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 98 96 96 39 01 70 98 05 55

06 99 80 98 88	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Etablissement personnes handicapées inadaptées	CFDT	STEHR Bernard
06 65 97 39 19	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Second de cuisine Restauration	CGT	SOW Souleymane
06 19 67 67 35	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Hôtellerie	CGT-FO	SOUID Elfadel
01 42 36 84 23	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	Journaliste Presse	SNJ	SOTTO Philippe
06 63 44 43 21	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Ingénieur qualité - SSII	CFDT	SORNIQUE Lionel
01 44 91 94 63 06 69 20 34 69	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Action sociale	CGT-FO	SMAÏLI Rose Marie
06 95 13 57 53	Villetaneuse (93)	Sécurité		SLIMANI Djamel
06 15 19 22 37	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Sécurité	CFDT	SIRINE Fethi
06 30 07 06 04	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Chef de projet - Bureau d'études	сет	SIRAGUSANO Tindaro
06 87 72 29 57	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Santé - Social	CFE-CGC	SINIBALDI Sophie
06 82 70 18 62	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Juriste Officiers ministériels	CGT-FO	SIMON Jean François
07 87 19 89 54	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Manager sport	CGT-FO	SIEVER Pascal
06 70 26 83 70	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Hôtellerie	ССТ	SHAKER Jacques
06 03 81 53 13	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Consultant Sénior	CGT-FO	SEGUILLON Gaetan
06 45 42 68 65	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable achats Distribution habillement	CFE-CGC	SCHALLIER Anne
06 95 05 65 06	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Assistant manager Restauration	CGT-FO	SANOGO Sidy Yaya

06 88 18 31 45	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Formateur conseil	CFDT	USE Isabelle
06 60 73 58 39	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Manager-Administration	CGT-FO	URBAIN Xavier
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Conseil financier	CGT	TSOCANAKIS Christian
07 88 86 64 61	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Conseils - Informatique	CFDT	TRUCK Violaine
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Secrétaire	CGT	TRAON Marie Bérénice
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Agent RATP	CGT	TOURNIER Alain
06 13 33 45 87	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Entreprise de propreté	CFDT	TOURE Mamady
06 73 69 86 61	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Mouvements et associations	CFDT	TOUPART Marie Paule
06 28 80 25 96	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Formation	CGT	TISCHHAUSER Andrea
01 44 84 51 08	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Secrétaire	CGT	THIERY Valérie
06 07 61 64 89	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Médias	CFDT	THIERY Nicolas
06 86 87 17 74	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Edition de logiciels	CFDT	THIBIERGE Anne
06 82 26 52 76	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Informatique Industrie	CFE-CGC	THIBAULT Mathilde
01 46 28 11 79	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Conducteur RER Transports	CGT	THEOTEC Yves
01 42 36 84 23	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	Journaliste	LNS	TEYSSOU Denis
01 44 78 53 31	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Rédactrice	CGT	SUIRE Estelle

06 46 72 55 94	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assistante de direction Conseil	CFDT	WICKART Isabelle
06 69 48 83 40	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable développement Assurances-vie	CFE-CGC	WETS Bruno
06 15 73 64 04	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Assurances	CFDT	WACQUEZ Sabine
06 67 15 99 30	Paris 18ème	Retraité Ressources humaines Droit social		WABINSKI Robert
06 52 41 08 25	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Chargé de projet Insertion sociale	сет	VILLARD François
06 61 52 57 93	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	Coordinatrice - Enseignement	ССТ	VIGNES Sylvie
06 79 59 47 50	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Chargée de mission	CFDT	VIEGAS Ana Bella
07 64 09 41 13	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Prévention et Sécurité	CFDT	VIEGAS Alexandre
06 86 73 17 40	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Presse	CFDT	VERSTEEGH Thierry
01 42 82 81 86	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	Comptable-Commerce	CGT-FO	VERQUIERE Véronique
06 03 96 87 86 01 44 85 22 22	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	Cuisinière Restauration collective	CFTC	VERGEROLLE Marguerite
06 23 83 72 29	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	Responsable relations clientèle Evènementiel	CFE-CGC	VENET Nadège
06 77 45 60 27	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	Presse - Services généraux	CFDT	VEIGNER Eric

Préfecture de Police

75-2018-02-09-003

ARRETE 2018-00090 PORTANT MODIFICATION DES
MESURES DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION DE
L ARRETE 2018-00086 DU 07/02/2018 ET
AUTORISATION DE CIRCULATION DES POIDS
LOURDS DESTINES AU TRANSPORT DE
MARCHANDISES DONT LE POIDS TOTAL
AUTORISE EN CHARGE EST SUPERIEUR A 7,5
TONNES ET VEHICULES DE TRANSPORT DES
MATIERES DANGEREUSES SUR LES VOIES DE LA
REGION D IDF



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

ARRÊTÉ N° 2018-00090

portant modification des mesures de restrictions de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00086 du 7 février 2018

portant autorisation de circulation des poids lourds destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sur les voies de la région Île-de-France

Le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 122-5, R 122-4, R 122-8 et R 122-41;

Vu le code de la route, notamment ses articles R 311-1 et R 413-8;

Vu le code des transports, notamment son article L 1252-1;

Vu le code de la voirie routière;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national;

Vu le décret du 19 avril 2017 portant nomination du préfet de police - M. DELPUECH (Michel);

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de police;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01391 du 20 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017 relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00080 en date du 5 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur la RN 118;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00081 en date du 5 février 2018 portant limitation de vitesse et interdiction de dépassement des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00082 en date du 6 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé

en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00085 en date du 7 février portant restrictions de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF);

Vu l'arrêté n° 2018-00068 portant modification des mesures de restrictions de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00085 du 7 février 2018 et prorogation des mesures de restriction de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00081 du 6 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00087 du 9 février 2018 portant mesures restrictives de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes , les véhicules de transport de matières dangereuses et les véhicules destinés au transport de personnes sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;

Vu le document opérationnel de circulation (DOC) et le document d'organisation régional pour l'exploitation des routes et du trafic (DOR);

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant le collège des gestionnaires des réseaux et les acteurs associés ;

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant toutes les préfectures des départements d'Île-de-France ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique de Météo France en date du 9 février 2018;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Considérant que le préfet de la zone de défense et de sécurité assure la coordination des mesures d'information et de circulation routières dans la zone de défense et de sécurité et qu'à ce titre, d'une part, il arrête et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et d'autre part, il coordonne la mise en œuvre des mesures de gestion du trafic et d'information routière;

Considérant que lorsque intervient une situation de crise ou que se développe des événements d'une particulière gravité, qu'elle qu'en soit l'origine, de nature à menacer des vies humaines, à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens et porter atteinte à l'environnement et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets susceptibles de dépasser le cadre d'un département, le préfet de zone de défense et de sécurité prend les mesures de police administratives nécessaires, incluant notamment des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises ;

Considérant que le plan Neige Verglas en Île-de-France a pour objectif d'une part, de prévenir des effets d'un épisode de neige ou de verglas par un traitement préventif sur des axes routiers identifiés et d'autre part, de maîtriser la gestion du trafic des poids lourds afin d'éviter le blocage en pleine voie des usagers de la route tout en facilitant l'intervention des véhicules procédant au traitement curatif;

Considérant que les départements de la région d'Île-de-France font l'objet d'une vigilance météorologique de niveau ORANGE par Météo France en raison des précipitations de neige et d'un risque accru de verglas en raison de températures négatives sur l'ensemble de l'Île-de-France et qu'ainsi, les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et que les risques d'accident sont accrus ;

Considérant le déclenchement par le préfet de police, préfet de zone, du niveau 3 du Plan Neige Verglas en Île-de-France le mardi 6 février 2018 à 11h00;

2018-00090

Considérant la nécessité, pour les autorités administratives compétentes, d'assurer la sécurité routière des usagers en Île-de-France et de répondre aux objectifs du PNVIF susvisés relatifs à la gestion du trafic et à l'assistance aux populations lors d'épisodes météorologiques hivernaux ;

Considérant la nécessité de faire face aux conséquences, y compris économiques, de la situation de crise résultant de l'épisode neigeux touchant l'Île-de-France depuis le lundi 5 février 2018;

ARRÊTÉ

Article 1:

Levée de l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et de véhicules de transport de matières dangereuses sur l'ensemble des axes du PNVIF

La mesure prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique ce jour vendredi 9 février 2018, depuis 05h00, est levée à compter de 18h00.

Article 2

Levée de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN1

La mesure prévue à l'article 4 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique depuis jeudi 8 février 2018 00h01 est levée samedi 10 février 2018 à compter de 08h00.

Article 3

Prorogation de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118

L'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118 prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février susvisé sera levée dès que les circonstances le permettront, et au plus tard, le lundi 12 février à 04h00.

Article 4

Dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses en Île-de-France

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 2 mars 2015 sus-visé les véhicules et ensemble de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sont autorisés à circuler sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier d'Île-de-France du vendredi 9 février 20h00 jusqu'au dimanche 11 février 24h00.

2018-00090

Article 5:

Le préfet de police préfet de zone, le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du poste de commandement zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Île-de-France et de la préfecture de police de Paris et ampliation en sera adressée aux services suivants :

- région de la gendarmerie d'Île-de-France;
- direction zonale CRS d'Île-de-France;
- compagnies autoroutières de CRS d'Île-de-France;
- direction de l'ordre public et de la circulation ;
- direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- Mme le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des conseils départementaux d'Île-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 09 février2018

de défense et de sécurité de Paris,

Michel DELPUECH

2018-00090